

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christopher Leblanc

<https://www.cadre21.org/membres/60c8283329e506804a8f7ca0>

Date d'obtention : 2024-01-18 20:07:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important d'agir rapidement afin d'éviter la propagation du matériel pornographique et que le protocole SEXTO est un protocole efficace qui nous permet de poser les bonnes questions qui nous donnerons toutes les informations nécessaires pour bien comprendre la situation et agir rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation est un guide sur comment intervenir efficacement dans une situation de partage de matériel pornographique juvénile. Elle me permettra d'agir rapidement en m'assurant que la sécurité et que l'intégrité des jeunes concernés sont protégée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne surtout pas voir le matériel pornographique ainsi qu'à agir le plus rapidement possible pour éviter toute propagation.